

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 10 décembre 2012 à 18h00

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS (**président**), Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, Maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusée : Mme Gilonne VERMEIL

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Il annonce que Mme Gilonne VERMEIL est excusée et que M. FOËX arrivera avec un peu de retard.

- M. le président : j'aimerais faire un court hommage à Mme Elizabeth GAMPERT, que certains d'entre nous connaissent. Nous avons fait deux législatures ensemble. Elle était attachante, discrète, avait toujours le souci de l'autre. J'aimerais que nous nous levions. Merci.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012

- M. J.-P. GARDIOL demande les trois modifications suivantes :

Page 3 : « M. J.-P. GARDIOL : c'est un problème très technique. La seule chose que je comprends, à ce stade, est un peu fort de café. Si je comprends bien une nouvelle loi fédérale exige des modifications importantes pour le fond de prévoyance des employés communaux (CAP). Comme le taux de couverture est insuffisant, et afin de compenser ceci on augmente d'une part le nombre d'années de cotisations des employés, et comme cela n'est toujours pas suffisant on demande aux contribuables de prendre en charge la différence afin que les fonctionnaires aient une retraite non touchée par ces changements. Je pense que si nous nous trouvons dans une telle situation concernant ce taux de couverture, c'est que la caisse a mal été gérée et de ce fait nous allons mettre à charge de la commune au prorata par habitant un montant à payer ou à garantir pour l'avenir. Dans le secteur privé, on n'agit pas ainsi, on ne touche pas 70% de notre dernier salaire, je vous le garantis. À chaud et sans avoir encore pu

analyser le dossier, je ne voterai pas un tel projet. »

Page 11 : remplacer « On claque » par « On dilapide. »

Page 17 : remplacer « M. GARDIOL » par « M. J.-P. GARDIOL » et « Le conseil peut faire un geste et diminuer ses jetons ; tout supprimer non. Je pense qu'il est trop tard pour le faire. Pensons-y pour le budget 2014. »

- Le procès-verbal, ainsi modifié, est accepté.
- M. STALDER : je ne sais pas si c'est le moment de parler de cela. Un amendement au budget 2013 a été proposé et voté lors de la dernière séance du Conseil municipal du 6 novembre dernier. Il s'agissait de reporter Fr. 7'000.- de la rubrique 720.311, servant à subventionner l'achat de conteneurs par des particuliers, à la rubrique 790.365, ce qui permettait de conserver l'octroi d'une subvention à Genilem. En tant que président de la commission de l'environnement, je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de dialogue. Nous aurions pu en parler auparavant. La commission a fait des économies, beaucoup de projets ont été refusés parce qu'ils étaient trop chers. J'ai trouvé cavalier cette façon de faire. Ce n'est pas le lieu d'en débattre maintenant, mais était-ce à la commission de l'environnement de supporter cette charge ?
- M. le président : vous relevez qu'il n'y a pas eu d'information et de concertation préalable. Il est vrai que cela a été fait en dernière minute. En effet, s'il y a des amendements qui concernent, une commission, il serait bon que les présidents de commission soient prévenus.
- M. SCHMITZ : dans un premier effort, nous avons enlevé les Fr. 10'000.- de subvention pour Genilem. Puis nous sommes revenus sur cette coupe et avons attribué à Genilem les Fr. 7'000.- prévus pour subventionner les containers verts et avons laissé Fr. 1800.- pour l'achat de panneaux pour la déchetterie.
- M. STALDER : j'aimerais être plus au clair concernant les chiffres.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : je remercie le président d'avoir rendu un hommage à Elizabeth GAMPERT. Je suis un peu abattue ce soir, vous m'excuserez si je ne suis pas concentrée.
- Une séance de la commission Culture a été fixée pour demain soir, à 17h30. Je ne peux pas venir. J'aurais voulu vous présenter moi-même un dossier, le Prix du Salon du livre, et vous expliquer pourquoi il me tient à cœur. Brièvement, la présidente du Salon du livre a imaginé qu'il serait formidable si le prix offert pouvait être celui des communes. C'était un peu court pour le Salon 2012. Le montant du prix lui-même est de Fr. 10'000.-. Il y a des personnes prestigieuses dans le jury. L'idée est de se réunir, une fois à Genève et une fois à Paris. Les coûts annexes étaient de Fr. 15'000.-. Ils ont été finalement soldés à Fr. 9'000.-. Le coût total de ce prix est donc de l'ordre Fr. 19'000.-.
- Je ne comprends pas que le fait que j'utilise ma fonction de présidente de l'ACG pour vous amener un dossier vous choque. Le Fonds intercommunal (FI) est doté de 14 mio de francs par an, dont 1 mio est destiné à une enveloppe culturelle. Nous espérons que la moitié de la subvention nécessaire à ce prix puisse être prise dessus. Le FI n'intervient que si une commune en fait la demande aux autres. Ensuite, les communes qui se lancent paient la moitié. Ici, ce serait Fr. 10'000.- à répartir. Ce n'est pas une tâche intercommunale, mais l'idée est de se dire que le Prix du Salon du livre est celui des communes genevoises. Pour l'image des communes, c'est sympathique et positif. On est revenu me trouver en espérant

que cette fois-ci la cause aboutira. Si cela part mal du côté de Vandœuvres, je serai obligée de passer le relais à des communes plus bienveillantes.

- Mme CHRISTE : la demande est arrivée par Mme GOURDOU-LABOURDETTE au moment où les finances n'étaient pas bonnes. Nous l'avons mise de côté parce que la priorité est de subventionner ce qu'il se passe chez nous. De toute façon, nous n'avons pas les Fr. 10'000.-.
- Mme le Maire : vous avez raison, les deux arguments sont justes, mais il s'agissait alors d'accepter le principe. Cela ne concerne pas directement Vandœuvres, mais Dieu sait s'il y a d'autres subventions qui ne concernent pas la commune. Ce n'est pas seulement Vandœuvres qui s'engagerait. Les communes qui soutiennent paient ensemble la moitié de ce que le FI mettra. Cela ne nous coûtera donc pas Fr. 10'000.-. J'aimerais vous rendre sensibles au fait que l'intercommunalité se développe, même si vous ne le ressentez pas. L'image des communes est très importante à défendre. Tout le monde aime les livres, cette idée est donc sympathique.
- Mme CHRISTE : nous en parlerons demain en commission. Nous avons maintenant d'autres informations pour décider.
- M. le président : les propos de Mme le Maire ont été relayés.
- M. BRICHET : la nouvelle procédure relative à l'adoption des procès-verbaux de commissions est insatisfaisante, avec les trois jours ouvrables qu'il faut accorder aux commissaires pour approuver leur contenu. Le temps qu'ils soient rédigés, relus, validés par le président, puis envoyés aux membres de la commission en leur laissant trois jours ouvrables pour faire part de leurs éventuelles remarques explique pourquoi les procès-verbaux parviennent tardivement aux conseillers municipaux. À titre d'exemple, les procès-verbaux des commissions Aide sociale et Financière, qui ont été envoyés pour approbation aux commissaires mardi et mercredi dernier, n'ont pu vous être adressés qu'aujourd'hui, jour de votre séance. Sachez donc que si nous vous les envoyons plus tard qu'avant, nous en sommes désolés, mais c'est dû à ce nouveau système. Les procès-verbaux ne pouvant être envoyés aux conseillers municipaux qu'après avoir été adoptés par les commissaires, nous sommes tenus d'utiliser cette procédure d'approbation par voie électronique, même si elle est facultative, si la commission ne se réunit pas une nouvelle fois avant la séance du Conseil.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons inauguré la nouvelle bibliothèque dans l'ancienne école. Les aménagements ont été financés par notre fonds bibliothèque. Cela représentait Fr. 4'000.- pour la menuiserie. Nous avons eu beaucoup de plaisir à participer à cette inauguration. De nombreux enfants y lisaient allongés sur d'énormes coussins. Le but est complètement atteint. Je pense que la bibliothèque continuera à avoir beaucoup de succès. Ce lieu est accueillant. Je vous rappelle que nous avons débuté avec huit mètres carrés, maintenant il y en a 30. Les professeurs d'école y sont régulièrement. Mme de HALLER était aussi présente et a soutenu le projet depuis le début. Elle en était l'une des initiatrices.

3. Communications du Bureau

Néant.

4. Comptes rendus des commissions

- ◆ *Aide sociale et humanitaire - séances des 12 novembre et 3 décembre 2012*

Mme de LISLE SARASIN donne lecture de son compte-rendu.

Nous nous sommes réunis une première fois le lundi 12 novembre

Le premier sujet abordé était qu'une meilleure méthode de travail soit appliquée pour cette commission. En effet, un nombre très important de dossiers a été transmis aux commissaires, ce qui a nécessité une importante lecture, donc une deuxième séance a été programmée.

En principe, la commission se réunit quatre fois par an, mais étant donné que les mois de septembre et octobre ont été chargés, la séance a été poussée à novembre.

Après une présélection faite par l'Adjoint, l'envoi des dossiers se fera au fur et à mesure, afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance comme il le souhaite, ce qui évitera un envoi trop massif.

Après lecture des dossiers voici ceux que nous avons retenus :

ASSOCIATION AYA Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie : la commission propose d'octroyer un montant de CHF 6'000.- qui permettra à cette association d'acheter une embarcation « pirogue » pour intervenir auprès des dispensaires prodiguant soins et conseils de santé.

ASSOCIATION KUU TINNA : la commission octroie une subvention de CHF 3000.- pour financer la formation de 5 apprentis en menuiserie en Guinée.

ASSOCIATION MATE COCIDO : cette association que la commune aide déjà depuis plusieurs années, souhaite un soutien pour un programme « Prendre soin de l'eau. Sans eau, la vie s'arrête », en Argentine. Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 10'000.-

ASSOCIATION SUISSE-NIGER : la commission octroie le montant de CHF 900.- pour finaliser un projet de construction d'un puits pour le village de Doubidana.

VOIX LIBRES : projet « 1000 enfants à l'école », en Bolivie. Madame Marianne Sébastien, responsable de cette association, a réussi à faire cesser l'exploitation des enfants dans les mines en Bolivie. Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 7'830.-, montant permettant de couvrir le matériel scolaire pour 1'000 enfants.

La commission s'est réunie une seconde fois le lundi 3 décembre.

Tout d'abord, nous souhaitons la bienvenue M. Pierre-Yves LOEPFE et lui expliquons le fonctionnement de la commission.

EDUCAR ES AVENZAR : la demande porte sur l'acquisition de pupitres pour 6 salles de classes de l'Ecole Fuente de Vida dans la ville de Juigalpa, au Nicaragua. Après une longue discussion, la commission accorde la subvention demandée soit CHF 6'650.-

ASSOCIATION BILIFOU-BILIFOU : la commune soutient cette association depuis de nombreuses années. Le travail réalisé par M. Philippe Bédât est remarquable et les personnes sur place sont de toute confiance. La demande porte sur la dernière phase du centre médico-chirurgical pédiatrique PERSIS et la poursuite du bon fonctionnement du centre hospitalier régional, à Ouahigouya, Burkina Faso. Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 12'000.-.

FOYER BAMBI – COLOMBIE : nous relevons que cette association a pris de l'importance au cours de ces dernières années, elle fait partie des projets pour lesquels la personne responsable est bien connue et avec qui les contacts sont réguliers. L'urgence à ce jour concerne le poste relatif aux vêtements. Effectivement, les enfants arrivent en haillons. Après discussion, la commission propose d'octroyer la somme de CHF 4'950.- afin de permettre l'achat desdits vêtements.

IRHA – International Rainwater Harvesting Alliance : le projet de cette association, déjà soutenue par la commune, a pour but de fournir d'ici 2012 un approvisionnement en eau potable à tous au Burundi. La commission octroie donc une somme de CHF 2'000.-.

PHARMACIENS SANS FRONTIERES : le projet présenté a pour but d'assurer la disponibilité des médicaments essentiels génériques de qualité pour des populations vulnérables de Mahajanga à Madagascar, ainsi que de renforcer les capacités locales et former le personnel sur place. Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 5'000.-.

ASSOCIATION SUISSE DES AMIS DE SOEUR EMMANUELLE : nous reconnaissons qu'il s'agit d'une association à gros budget, mais au sein de laquelle une personne de la commune est très active. Par ailleurs, c'est la seule association qui œuvre au Sud-Soudan. Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 4'000.- afin de créer un centre de formation professionnelle à Lologo, un bidonville près de Juba, la capitale du Sud-Soudan.

ASSOCIATION MONGAADO-VILLAGE TOGO : cette association est à la recherche d'un financement pour transporter 40 lits médicalisés, dons de l'EMS Butini, au nord du Togo. Cette demande était urgente car les transports étaient imminents. Nous avons joint le président de cette association, le soir même de la commission, afin de savoir ce qu'il en était. Il en ressort que le montant demandé a déjà été alloué mais qu'il y a une augmentation prévue pour les déménageurs et que des fonds sont également nécessaires, afin de permettre à quatre représentants de l'association de se rendre sur place. Après discussion la commission propose d'octroyer une aide de CHF 1'000.- afin de faire face à l'augmentation des frais de déménagement, mais ne souhaite pas donner plus et qu'il n'est pas question de financer le voyage des personnes se rendant sur place.

Dans le cadre des auditions, la commission souhaite recevoir Monsieur Philippe Bédât (Bilifou-Bilifou) et, lors d'une prochaine demande de soutien, les représentants de Pharmaciens sans frontières.

- M. le président : nous prenons acte de ce compte-rendu très exhaustif.
- Mme le Maire : je voudrais signaler qu'il y a dans cette salle un certain nombre de livres rédigés par Benoît DUCHÂTEAU-ARMINJON qui préside l'association KROUSAR

THMEY au Cambodge. Nous en avons acheté quelques-uns. Ceux que ce récit intéresse peuvent en prendre un.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

◆ *Information et publications - séance du 21 novembre 2012*

- M. VOUTAT : mon compte-rendu est extrêmement rapide, la séance a été entièrement consacrée à la relecture des articles du journal et à la correction des articles.
- M. le président : quand paraîtra le journal ? En 2013, ou avant Noël ?
- M. VOUTAT : nous avons reçu une demande de dernière minute pour écrire un texte. Si tout va bien, nous devrions le publier avant Noël.
- M. BRICHET : ce sera un peu juste. On me l'a donné pour relecture vendredi et je ne pense pas que l'imprimerie arrivera à l'imprimer avant Noël.
- M. le président : d'accord, il n'y aura donc pas d'impression avant Noël.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

◆ *Financière et administrative - séance du 26 novembre 2012*

M. SCHMITZ donne lecture de son compte-rendu.

- La commission s'est réunie en présence de Mme le Maire et M. l'Adjoint, ainsi que M. LOEPFE qui était là pour la première fois. Ses commentaires ont été très appréciés.
- Le sujet essentiel de cette séance était la CAP. Il s'agit de la caisse pension des employés communaux et des SIG, qui doit acquérir la personnalité juridique indépendante. Le taux de couverture doit passer de 77 à 80 % en 40 ans. Le coût pour la commune est de Fr. 378'187.-. La durée de cotisation pour les employés communaux passe de 62 à 64 ans. Le taux technique baisse de 4 à 3,5 %. La caisse verse toujours 70 % du dernier salaire. Ce sont là en résumé les points principaux.
- Les réactions des commissaires ont été intéressantes et nombreuses. Il en ressort que cette caisse offre d'excellentes prestations. Trop bonnes ou pas, c'était un des thèmes. Un commissaire a proposé que le taux du dernier salaire versé passe de 70 à 60 %. Il a aussi été relevé que le nouveau taux technique de 3,5 % n'a pas été atteint pendant très longtemps, que nous sommes déjà sous le taux actuel.
- Un autre commentaire nous a permis de préciser certains coûts. L'abaissement du taux technique de 4 à 3,5 % coûte environ 250 mio. Le passage du taux de couverture de notre taux au taux espéré de 80 % coûte environ 72 mio. L'espérance de vie accrue durant cette période coûte environ 100 mio. Cela nous amène à presque 500 mio. pour les nouvelles caractéristiques de la caisse.
- Nous sommes devant un fait accompli. Nous sentons une certaine résistance devant ces normes. Deux questions ont été posées à Mme le Maire. La première est de savoir si nous devons indexer les rentes. La seconde est de voir ce que font Carouge et Gy qui ne sont pas membres de la CAP. Ceci clôt cette première partie. Je vous rappelle que deux séances auront lieu sur ce thème les 14 et 16 janvier 2013. Je vous invite vivement à vous y rendre afin de vous rendre compte de ce que cela implique.

- Deuxième point fort de cette soirée, la commission a donné un préavis favorable au crédit pour le collecteur du chemin de la Blonde, par 7 voix pour, soit à l'unanimité.
- Mme le Maire :
 - Concernant la CAP, j'aimerais apporter quelques petites corrections. Les 378'187.- que Vandœuvres doit payer, ce n'est pas seulement pour atteindre le taux de couverture de 80 %, mais surtout parce que le taux technique a été abaissé. Chaque commune a un montant proportionnel à sa masse salariale, soit à mettre à son budget de l'année prochaine, soit à provisionner sur 2012 pour l'année prochaine. Elles peuvent payer d'une fois ou sur 38 ans.
 - Ensuite, M. LOEPFE avait justement corrigé un chiffre. La CAP n'assure pas 70 % du dernier salaire, mais environ 52 %. Pour plus de détails, je vous renvoie à la page 5 du procès-verbal de la commission. C'est une obligation demandée par la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) modifiée d'avoir la personnalité juridique, une obligation aussi d'atteindre le taux de couverture de 80 % en 38 ans, en capitalisation partielle. On était à 77.9 % et avec le taux technique on serait descendu trop bas si on ne demandait pas aux communes de payer.
 - À Cologny, d'après M. VALLON, aucun expert n'a été nommé, contrairement à ce qui a été affirmé. Deux personnes du conseil municipal sont versées dans les caisses de pension. Elles ont simplement parlé et donné des explications au conseil. La commune n'a donc pas mandaté des experts pour vérifier ce qui avait été dit au sein de l'ACG.
 - Nous joindrons au procès-verbal de cette séance les réponses aux questions posées en commission. Elles m'ont été données par un adjoint de Puplinge qui travaille à la CAP. Les questions concernent notamment l'indexation et la répartition des cotisations. Carouge a toujours eu sa propre caisse. Quant à Gy, peut-être que les quelques employés n'ont pas atteint le seuil de cotisation.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

♦ Culture et manifestations - séance du 3 décembre 2012

Mme CHRISTE donne lecture de son compte-rendu.

1. **Repas des aînés** du 16 janvier 2013, reportage de *Passe-moi les jumelles* sur le déplacement d'ARTE MUSICA au Bhoutan précédé d'une présentation par M. Jean-Marc AESCHIMANN.

2. **Subventions diverses**, la commission dispose d'environ CHF 30.000.-

PUPLINGE CLASSIQUE : 4^{ème} édition de ce festival qui aura lieu du 20 juillet au 24 août 2013 à l'église et à la salle communale de Puplinge.: CHF 1.000.-.

FESTIVAL DES 4 VENTS PUPLINGE : La 6^{ème} édition, les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2013.: CHF 2.000.-.

ASSOCIATION CLAPMÉLÉON (Collège Claparède) : Festival culturel pluridisciplinaire qui aura lieu le mercredi 3 mai 2013 et permettra à l'ensemble des acteurs du collège de s'investir dans un projet ayant pour thème « Le voyage dans le Temps »: CHF 1.000.-.

OPÉRA – THÉÂTRE JUNIOR : Production à l'Epicentre de « Atchafalaya » d'Isabelle ABOULKER. Cette œuvre jouée par des enfants s'adresse à un public de tout âge: CHF 1.000.-.

FESTIVAL AMADEUS : tous les deux ans à Meinier ; du 29 août au 7 septembre 2013: CHF 2.000.-.

FESTIVAL ANTIGEL : les responsables ont demandé à visiter le centre communal il y a déjà plusieurs semaines ; depuis il n'y a pas eu de nouvelles informations. Mme TURRETTINI relève que lors de la présentation faite à la commission au mois de juin, les responsables avaient mis l'accent sur l'originalité des lieux recherchés, ce qui n'est pas vraiment le cas du centre communal.

En cas de spectacle dans un lieu tel que le centre communal, la commission estime que cela ne correspond plus aux propositions initiales. La commission souhaite être informée, dès que de nouveaux éléments seront communiqués, afin de prendre une décision quant au maintien d'une subvention.

ASSOCIATION DIABOLO – Ecole de cirque « Théâtre – Cirque » : plusieurs enfants de Vandœuvres suivent les cours de cette école. La commission est favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 500.-.

BIBLIOTHÈQUE : l'inauguration de la nouvelle bibliothèque se situant dans le bâtiment de l'école a eu lieu. Le travail réalisé est magnifique. Afin de permettre l'achat de quelques beaux livres un soutien pourrait être donné. La commission est favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 2.000.-.

CINE POP-CORN : Les projections ont lieu le dernier vendredi du mois, elles s'adressent surtout aux jeunes de 10 à 15 ans et rencontrent beaucoup de succès, d'où une subvention exceptionnelle de CHF 1.000.-.

MAISON MAINOU : la commune poursuit son soutien (CHF 20.000.-). Il est précisé que la maison est à nouveau louée, les ateliers, conférences et résidences reprennent. M. LÜSCHER, dont le poste avait été mis en suspens, est à nouveau directeur artistique.

M. LÜSCHER donnera un one man show « Le spleen de Paris, petits poèmes en prose », Baudelaire, et il serait prêt à prévoir une représentation dans la salle des combles à Vandœuvres.

APEVAN organise de nombreuses activités pour les enfants de l'école. Actuellement il y a un cours de théâtre, donné par Mme Anouchka CHENEVARD (Théâtrechamp). Un spectacle est prévu et le matériel nécessaire à la réalisation des costumes représente un poste important. La commission est favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de CHF 1.000.-.

Tour du Canton : la 3^{ème} étape aura lieu à Vandœuvres le mercredi 12 juin 2013. Elle draine environ 2000 personnes, soit environ 1000 voitures. Elle aura lieu chez M. PRADERVAND. Afin d'en assurer le bon déroulement, les pompiers et l'ORPC ont déjà été contactés, l'Association COURIR ENSEMBLE s'occupera vraisemblablement du ravitaillement durant

la course. Environ 60 bénévoles seront nécessaires. Un repas est prévu à la fin de la manifestation (le nombre de participants se situe en général entre 100 et 200 personnes).

Marché sur la place : Mme TURRETTINI pense qu'il sera nécessaire de faire un point de la situation en début d'année. Un courrier devra être adressé par la mairie aux participants afin de les informer que le marché n'aura pas lieu durant les vacances scolaires. Le dernier marché de cette année aura donc lieu le mardi 18 décembre 2012 et il reprendra le mardi 5 mars 2013. Aucune exception ne sera possible durant cette période.

- Mme CASTELLA : il y aura encore deux semaines de marché. M. ARGAND, le marchand de légumes, va arrêter aussi. Comme il y a de moins en moins de participation, nous ferons une pause jusqu'au premier mardi du mois de mars.
- Mme CHRISTE : le marché sera donc fermé pendant toutes les vacances de Noël et rouvrira le 5 mars.
- M. PRADERVAND : juste une précision, le tour du canton n'aura pas lieu sur le domaine de Crête, mais sur la commune de Vandœuvres. Le départ et l'arrivée seront chez moi.
- Mme le Maire : même si un bilan est prévu pour le marché de Noël, je veux dire que cette édition a été particulièrement réussie. Le temps était propice, cela a toujours été sympathique, mais cette fois, c'était particulièrement réussi.
- M. FOËX : tout à fait d'accord. Je propose juste de rédiger les prochaines banderoles en cyrillique.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

5. Projet de délibération

- **Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir - Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. U4 à Ch. U1 - Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. U4 à Ch. U1**

DÉLIBÉRATION

Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir - Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. U4 à Ch. U1 - Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. U4 à Ch. U1

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté communale de poursuivre la mise en système séparatif des collecteurs communaux,

Vu le crédit d'étude de 40 000 F, selon la délibération du 14 juin 2010,

Vu le crédit d'engagement de 650 000 F voté par le conseil municipal le 13 décembre 2010, approuvé le 11 février 2011 par le Conseil d'Etat, pour les travaux de mise en système

séparatif d'un collecteur EU, d'abattage, de plantation et de pose d'un tube pour la fibre optique au chemin de la Blonde,

Vu le crédit d'engagement d'un montant de 280 000 F pour couvrir les travaux complémentaires concernant la modification du tracé initial, selon le plan N° 1633-05 variante 2, résultant des directives reçues de la DGNP.

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 26 novembre 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 décembre 2012,
DECIDE,

par 15 voix favorables 0 voix défavorable, 0 abstention, soit à l'unanimité

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **350 000 F** pour couvrir les travaux complémentaires concernant la deuxième étape - tronçon allant de la ch. U4 à Ch. U1, conformément aux plans ci-joints, et selon les discussions de la commission Routes et mobilité du 28 mars 2011.

Cette dépense se décompose comme suit :

Travaux de génie civil pour la construction de canalisations et de regards, la condamnation du dégrilleur et la suppression de ses installations électriques ;

Travaux de défrichage et de plantation d'arbres situés en périphérie des travaux sur domaines privés ;

Honoraires de l'ingénieur civil et des géomètres,

Réserve de F 40 000 (12 %) en prévision des imprévus et des hausses de prix.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	Investissement 71.501
	Amortissement 71.331

D'amortir la dépense de 350 000 F, plus le crédit d'étude de 40 000 F, selon la délibération du 14 juin 2010, du crédit d'engagement de 650 000 F selon la délibération du 13 décembre 2010 et le crédit complémentaire de 280 000 F selon la délibération du 08 mai 2012 soit la somme de 1 320 000 F en 30 ans, la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant

7. Questions écrites ou orales

Néant

8. Propositions du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : j'aimerais rappeler des dates de manifestations. Le 8 janvier, se déroulera le brûlage des sapins de Noël. Personnellement, j'aimerais que ce soit la dernière fois. Je préférerais organiser un apéritif de début d'année avec la réception des nouveaux habitants et citoyens. Je ferai cette proposition pour 2014. Le brûlage des sapins nous oblige à rester au froid et nous sommes dans l'illégalité.
- M. le président : cette date entre en collision avec la commission Énergie.
- Mme le Maire : c'est l'inverse, cette date a été retenue avant. C'est dommage, cela va à l'encontre d'une manifestation organisée depuis quelques années la première semaine de la rentrée.
- M. FOËX : j'ai proposé ce matin de repousser cette commission, ayant moi-même des engagements, mais M. DESPLAND a décidé de la maintenir.
- M. DESPLAND : nous avons fixé la date par Doodle. Nous avons déjà repoussé cette séance qui entraine en collision avec une autre manifestation. Le secrétariat doit nous dire que des dates ne sont pas disponibles. Nous pourrions repousser cette commission une fois de plus, mais c'est vraiment dommage que le secrétariat ne nous ait pas avertis.
- Mme le Maire : le 16 janvier nous avons le repas des Aînés. Nous bénéficions du fait que le lendemain, la fédération genevoise des sapeurs-pompiers volontaires tient son assemblée générale. Donc autant bloquer une seule fois la salle de gym.
- M. VOUTAT : j'aimerais savoir si les nouveaux conseillers municipaux ont reçu un Ipad, comme nous en avons reçu en début de législature.
- M. J. GARDIOL : le secrétariat m'a téléphoné pour savoir si j'en voulais un. Je l'ai refusé.
- M. LOEPFE : moi de même.
- M. SCHMITZ : j'aimerais relayer la requête d'une mère qui m'a abordée. À la tombée de la nuit, lorsque ses filles rentrent de la ville en bus, elles doivent prendre le chemin des Peutets. Or, il y a des zones très sombres et très noires. Elle aurait voulu savoir s'il était possible de mettre un ou deux lampadaires supplémentaires.
- Mme ERMACORA : ce n'est pas le seul endroit. Au chemin de la Cocuaz, il y a des endroits tout noirs.
- M. DESPLAND : soit on s'en occupe au sein de la commission, soit on s'adresse directement aux SIG. Ils connaissent très bien ces problèmes et nous ont demandé de les leur signaler. Le plus simple est de leur soumettre la question, ils nous diront s'il y a une solution.
- M. FOËX : on ne va pas développer le sujet, mais il ne faut pas oublier que les nouvelles lampes ont un faisceau beaucoup plus restreint, il donne moins l'impression d'éclairer parce qu'il n'y a qu'une diffusion en forme de spot. Ils n'éclairent plus les arbres. J'ai reçu pas mal de remarques à ce sujet.

9. Propositions individuelles et questions

Néant

10. Dates des prochaines séances

- **séance n° 13 : lundi 28 janvier 2013 à 19h30**
- **séance n° 14 : lundi 11 mars 2013 à 19h30 (NB. La date de cette séance a ultérieurement été reportée au lundi 18 mars)**
- **séance n° 15 : mardi 30 avril ou mardi 7 mai 2013 à 19h30 (NB. La date de cette séance a ultérieurement été reportée au lundi 13 mai)**

- **séance n° 16 : mardi 18 juin 2013 à 19h30**
- **Séances de la commission Financière et administrative pour l'examen des comptes 2012 : les lundis 15 et 22 avril 2013, à 19h30, et éventuellement le 23 avril, à confirmer.**

11. Divers

Le président remercie les conseillers municipaux pour leur présence et lève la séance à 19h20.

Le secrétaire du conseil municipal

Hervé DESPLAND

Le président du conseil municipal

Christophe IMHOOS